

Nombre de conseillers:

en exercice : 11
de présents : 11
de votants : 11

SEANCE DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale afin de respecter les conditions de sécurité sanitaire liées au COVID-19, sous la présidence de Véronique SAMSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/01/2021

Présents : Véronique SAMSON, Pascal PATUREAU, Eric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Julien CASSATA, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Laetitia CHAPELLE, Denis BARRAY, Sandrine DESMAREST, Christophe CHAPELLE.

Absent : aucun

Laetitia CHAPELLE a été nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire propose au conseil municipal de modifier un point à l'ordre du jour du conseil municipal afin de traiter les demandes de subventions concernant le cimetière et la maison des associations.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

- Choix des entreprises pour la réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux assainissement et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et au département.
 - Délibération sur les modalités de financement des projets de végétalisation du cimetière.
 - Délibération sur les modalités de financement des projets de réhabilitation de la maison des associations.
 - Affaires diverses.
- **2021-01 ATTRIBUTION DE MARCHE DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT : REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'assainissement,

Vu la délibération n° 2015-36 du Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2015 décidant de lancer la reconstruction de la station d'épuration,

Vu les délibérations n° 2017-27 en date du 30 juin 2017 approuvant l'acquisition de parcelles pour l'installation de la nouvelle station d'épuration,

Considérant la nécessité pour la commune d'effectuer la mise aux normes de l'assainissement collectif par réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement,

Considérant la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'assistance à maître d'ouvrage avec le cabinet SCE pour ces travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif,

Considérant les études de conception de travaux réalisés par le cabinet SCE

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 23/10/2020 dans le journal "République de Seine et Marne" et sur le site dédié "Marché online",

Considérant la date limite de remise des offres au 1^{er} décembre 2020,

Considérant les différentes propositions transmises,

Considérant l'analyse des offres rendues le 08 janvier 2021 par le cabinet SCE Assistant à Maître d'Ouvrage et après étude du rapport,

Sur présentation du rapport par Mme le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

- **LOT 1** : Création d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux d'une capacité de 280EH, création d'un collecteur de liaison ancien – nouveau site et démolition de l'ancienne station avec curage et compostage des lagunes : **ERSE** (Etude Réalisation de Station d'Epuration), Z.A. de Chatenay, 9 Rue des Messagers, 37219 ROCHECORBON pour un montant Hors Taxes 454 061.43€,
- **LOT 2** : Réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de l'Auxence et rue de Brie, déconnexion de deux avaloirs rue de Brie, des eaux pluviales rue de la Gaillarde et création d'un puits d'infiltration rue de Champagne: **SOGEA / BARIQUAND**, 9 allée de la Briarde, 77184 EMERAINVILLE pour un montant Hors Taxes de 114 613.50€,

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne les subventions au meilleur taux possible relatives aux frais afférents à ces travaux,

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de Seine et Marne, une dérogation pour lancer les ordres de service des travaux sans attendre la notification de la subvention

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne les avances prévues par les règlements,

AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières et solliciter des prêts,

DIT que le financement interviendra sur les crédits inscrits à l'article 2315 au chapitre 23 de l'assainissement de 2021 et suivants.

- **2021-02 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA VEGETALISATION DU CIMETIERE**

Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée volontairement dans une démarche de réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques sur les espaces communaux (espaces verts, voiries...) avec l'appui de l'association AQUI' Brie et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant le passage au « zéro phyto » sur les espaces communaux depuis 2009,

Considérant que dans le cadre du « zéro phyto », la végétalisation des allées secondaires du cimetière par la technique d'engazonnement est préconisée et que cette solution peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30% du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe).

Le Conseil municipal doit donc délibérer pour solliciter la subvention correspondante au Conseil Départemental.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération du 19 décembre 2008 pour la prise en compte des écoconditions,

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

AUTORISE la réalisation des travaux de végétalisation des allées secondaires du cimetière,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne et des autres financeurs,

S'ENGAGE à ce que les travaux soient utilisés conformément aux recommandations et dans un objectif de zéro phyto,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de financement et de réalisation du projet

- **2021-03 DEMANDE DE SUBVENTIONS FOND EQUIPEMENT RURAL**

Mme le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipeement Rural a pour objet la réhabilitation de divers bâtiments communaux : remise aux normes de l'électricité dans la maison des associations, des points électriques extérieurs à la salle communale et l'ancienne école, remplacement des fenêtres et portes à la maison des associations et réfection du toit de l'église et du clocher.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme de travaux présenté.

Il précise qu'aucune autre demande de subvention n'a été sollicitée.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

AFFAIRES DIVERSES

Mme Le Maire présente aux membres du conseil les projets pour 2021 :

- **Concernant la réfection des voiries :**

- **la route des Verrines** - les sociétés Pagot et Eiffage ont établi un devis à la demande de Mme Le Maire, toutefois, étant donné que la mairie de Sognolles à le projet de refaire totalement leur portion de route, il serait opportun d'attendre de connaître l'entreprise qui sera choisie par cette commune afin de mutualiser nos travaux et peut-être obtenir un tarif préférentiel du fait de cette mutualisation.

Le conseil consent à patienter afin de choisir l'entreprise.

- **de la route de l'Auxence** - Mme Le Maire explique qu'il serait judicieux d'attendre 2022 pour engager des travaux. En effet, la construction de la station d'épuration devant débuter cette année, le trafic de camions et engins de travaux endommageront très certainement la chaussée donc il serait préférable d'attendre.

Le conseil est favorable à cette décision.

- **Concernant la dégradation du mobilier urbain de la salle communale** - les experts des deux parties adverses sont venus fin décembre pour évaluer les dégâts occasionnés au banc et aux tables de pique-nique. Malgré plusieurs relances, nous sommes toujours en attente du rapport d'expertise.

- **Concernant l'état des plaques émaillées des noms de rues du village** - il apparaît qu'un bon nombre d'entre elles nécessitent d'être renouvelées. Un devis a été sollicité auprès d'un fournisseur pour un montant de 1911€TTC.

Le conseil municipal approuve cet achat.

- **Concernant le panneau d'affichage libre** - Le panneau en bois qui se trouvait à l'angle de la rue de Brie et de la rue du Marin a été retiré. Le conseil municipal souhaite le remplacer par un panneau « sur pied ».

- **Concernant les décorations lumineuses de Noël** - Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal si de nouvelles décorations de Noël devraient être achetées.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas acheter de nouvelles décorations pour cette année.

- **Concernant le pont situé sur le chemin de l'AFR (derrière le lavoir)** – l'entreprise ayant procédé à la restauration du pont le jour où les températures étaient très basses, les matériaux n'ont pas tenu. Une deuxième intervention est programmée.
- **Concernant le colis des anciens** - la distribution s'est effectuée dans d'excellentes conditions. Mme le Maire, M Patureau et Mme Boutonnet ont été accueillis très chaleureusement par les meigneusiens qui étaient unanimement ravis du contenu du colis.
(Mme le Maire propose de conserver cette formule pour l'année prochaine).
- **Concernant les conditions climatiques hivernales** – Lors de l'alerte météo « verglas et neige » du 15 janvier reçue en mairie, Mme le Maire a sollicité l'aide de M Marcherat pour le salage des rues du village.
En prévision de jours de neige abondante, Mme le Maire envisage de signer une convention avec le département et les villages voisins (Rampillon et Cessoy en Montois) afin de déneiger la D62 et désenclaver le village.
- **Concernant le contrat d'entretien des espaces verts** – Mme le Maire demande aux membres du conseil si elle peut reconduire le contrat de M Triffault, le jardinier, pour 2021. Mme le Maire ajoute qu'elle lui a également demandé de procéder à l'abattage et à l'élagage des arbres situés à la maison des Associations. Elle demande aussi s'il faut prévoir de lui faire élaguer les arbres de clôture de ce même lieu.

Le conseil approuve ces travaux.

- **Concernant une éventuelle opération « nettoyage du village »** – le conseil propose d'organiser, fin juin, une journée nettoyage avec les villageois afin d'entretenir notre charmante commune. La date est fixée pour le 26 juin. Cette opération pourrait être suivie d'un grand pique-nique à la salle communale, si les conditions le permettent.
- **Concernant la distribution de panier de légumes** - Mme Le Maire souhaiterait qu'une distribution hebdomadaire de paniers de légumes soit de nouveau organisée sur la commune comme lors du premier confinement.
Mme le Maire invite les conseillers à contacter des maraîchers afin de trouver celui qui serait à même de nous fournir les paniers.
Mme Desmarest propose de contacter certains maraîchers afin de savoir si cela sera possible.
- **Concernant le chemin de Valjouan** – Ce chemin soulève de vives réactions au sein du village et aux alentours.
Devant le sinistre état de ce chemin, il est nécessaire de se positionner. Mme le Maire insiste sur le fait que rien n'a été décidé pour le moment, aucun document n'a été signé mais que différentes solutions sont à l'étude. Elle précise qu'une réunion publique sera faite dès que possible afin de recueillir les remarques des habitants.
- **Concernant le logo de la mairie** - Un retraité de l'administration publique s'est proposé de réaliser gratuitement le logo de la commune. Après plusieurs ébauches, un modèle a été retenu et sera prochainement visible sur les papiers officiels de la commune.
- **Concernant la vaccination contre la Covid** - La Communauté de Communes a sollicité les Mairies afin d'organiser la vaccination contre la Covid-19 des personnes de plus de 75 ans. Après recensement des volontaires, les rendez-vous ont été fixés pour février et mars prochains au centre culturel de Provins.
- **Concernant l'implantation de l'antenne de radiotéléphonie** - Les travaux pour l'antenne Orange devraient démarrer en mars pour une mise en service cet été. Mme le Maire dit qu'il faut pour autant rester prudent sur ces délais de mise en œuvre annoncés.

M Mendes informe les conseillers que de nouvelles gaines pour la fibre ont été enterrées entre Cessoy et Meigneux. Selon les dernières informations, le service sera opérationnel début mai.

M Patureau signale que l'aérateur de la station d'épuration s'est arrêté quelques jours. Un enchevêtrement de cordes ou de fibres textiles est venu bloquer la turbine.

Le câble électrique alimentant cet aérateur ayant été dégradé par les ragondins, l'entreprise Montélec est intervenue. Mme le Maire remercie également Michel Guay pour l'aide qu'il a apporté à la remise à l'eau de cet élément.

M Patureau poursuit par un bref compte rendu de la réunion du Syndicat de l'eau S2E77 qui s'est tenue le 14 décembre 2020. Il présente les informations sur le renouvellement des réseaux et canalisations ainsi que celles liées à la conservation du patrimoine. Au vu de ces éléments, une augmentation du prix de l'eau dans les années à venir est à prévoir.

Séance levée à 23h00.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE :

N°		OBJET
Année	Ordre	
2021	01	ATTRIBUTION DE MARCHE DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT : REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
2021	02	DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA VEGETALISATION DU CIMETIERE
2021	03	DEMANDE DE SUBVENTION FOND EQUIPEMENT RURAL

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Véronique SAMSON	
Eric MARCHERAT	
Julien CASSATA	
Rosina CAPICCHIONI	
Laetitia CHAPELLE	
Christophe CHAPELLE	

Pascal PATUREAU	
Estelle BOUTONNET	
Mario MENDES	
Denis BARRAY	
Sandrine DESMAREST	